

## DÉLIBÉRATION n° 2024/021

L'an deux mille vingt-quatre et le 23 janvier 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Pierre DUMAINE, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES à Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE à Nicolas TOURON et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Développement et Cadre de Vie - Médiathèque - Tarification**

Lors du précédent conseil municipal, une délibération a été prise concernant la tarification à mettre en place, en revanche elle n'était pas complète au regard de certains publics.

Le dernier « atelier médiathèque » des élus s'est réuni le 10 janvier dernier et propose les ajouts suivants (en gras) :

Publics	Tarifs
Famille (au moins 2 adultes)	20 €
Adulte	12 €
Enfants moins de 18 ans	Gratuit
Bénéficiaires de minimas sociaux	Gratuit
<b>Professionnels de la petite enfance</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Centre de loisirs et local jeunes</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Etablissements scolaires : écoles, collège, lycée et enseignement supérieur</b>	<b>Gratuit</b>
<b>EHPAD</b>	<b>Gratuit</b>
<b>IME</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Personnel de la médiathèque</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Bénévoles des 2 anciennes bibliothèques</b>	<b>Gratuit</b>

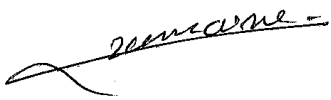
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 21 pour et 5 contre (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES)

**DECIDE**

➤ De valider la grille tarifaire ci-dessus, sachant que les tarifs s'entendent en année glissante.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 25 janvier 2024